



**CA de l'École polytechnique du 25 juin 2015**

**Pièce S 34.1**

**Information concernant un accord de double diplôme avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine**

Un accord de partenariat entre l'École polytechnique et l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine permettra aux élèves ingénieurs polytechniciens intéressés par l'architecture d'intégrer l'ENSA PVS directement au milieu de troisième année.

Pour être éligible, l'élève ingénieur polytechnicien identifié devra au cours de son cursus à l'X suivre les cours d'architecture proposés par le département HSS, réaliser son projet de troisième année en coordination avec l'ENSA PVS et effectuer son stage de recherche en cotutelle entre l'X et l'ENSA PVS afin d'acquérir les compétences nécessaires en terme de projet d'architecture.

Ce cursus concernera environ un à trois élèves par an.